

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS
N° 25.FI.39**

Objet : Demande de subvention « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics » pour le programme d'investissement 2025 auprès de la Région Ile-de-France – Achat d'un véhicule pour la Police Municipale

LE MAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22, alinéa 26,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant la volonté de procéder au remplacement du véhicule de la Police Municipale,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour le financement de certaines opérations d'investissement,

DECIDE

Article 1er : De solliciter une subvention auprès de la Région Île-de-France pour un montant de 5 991,53 €, soit un taux de subvention de 30 %, afin de participer au financement d'opérations dans le cadre de la subvention « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics », selon le détail ci-après.

Site	Libellé	Montant de l'opération	
		HT	TTC
Police Municipale	Remplacement du véhicule de la Police Municipale	19 971,76 €	23 897,36 €

Article 2 : De préciser que les crédits relatifs à cet achat d'investissement seront inscrits au budget primitif 2025.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 14 mars 2025

Julien GONDARD

Signé

Maire de Fontainebleau

Publié le 14 mars 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 14 mars 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- _____

